

SERVICE HABITAT - PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV

FRANCE RÉNOV : CE QUI CHANGE EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2026

Depuis avril 2025, Sud Retz Atlantique Communauté met en oeuvre les missions de France Rénov' sur les 8 communes du territoire. La nouvelle année apporte son lot de nouveautés pour le dispositif. Même pendant la période de fermeture des guichets France Rénov', Le conseil et l'accompagnement continuent pour les projets de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement. Le conseil pour la lutte contre l'habitat indigne débute d'ailleurs dès ce 1er janvier sur le territoire.

France Rénov' s'ouvre au conseil et à l'information sur l'habitat indigne pour les propriétaires bailleurs ou occupants.

Depuis le 1er janvier 2026, le Pacte Territorial organisant la présence de France Rénov' sur le territoire s'ouvre au conseil et à l'information sur l'habitat indigne.

Un logement indigne met en danger la santé et la sécurité de ses occupants ou du voisinage et revêt un caractère d'urgence immédiate. Les risques identifiés peuvent être : le péril, l'insécurité, l'insalubrité...

Cet accompagnement, réalisé par Citémétrie en Sud Retz Atlantique, est à destination des propriétaires bailleurs tous revenus confondus ainsi que pour les propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes.

Les conseillers France Rénov' assurent la continuité de l'accompagnement des projets de rénovation

En l'absence de loi de finances pour 2026, aucun dossier ne peut être déposé pour l'ensemble des aides distribuées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Cela concerne la rénovation énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et la lutte contre l'habitat indigne.

Les projets de rénovation ne s'arrêtent pas avec la fermeture des guichets d'aides France Rénov'. La rénovation énergétique, l'adaptation du logement ou la remise en état d'un habitat indigne sont des projets sur le temps long : il peut se passer plusieurs mois avant de pouvoir déposer son dossier. Prenez contact avec Citémétrie pour préparer votre projet dès maintenant.



EN RÉSUMÉ

- L'offre France Rénov' s'élargit sur le territoire avec l'ouverture au conseil et à l'information sur l'habitat indigne à partir du 1er janvier 2026.
- Ce service, assuré par notre prestataire Citémétrie, s'adresse aux propriétaires aux revenus modestes et très modestes ainsi qu'aux propriétaires bailleurs tous revenus confondus.
- En parallèle, depuis le 31 décembre 2025, l'attribution des aides France Rénov' a été suspendue jusqu'au vote de la loi de finances 2026
- La suspension n'affecte pas le conseil et l'accompagnement
- **Contact conseiller France Rénov' :**
 - habitat.ccsra@citemetrie.fr
 - 02 45 31 00 54

CONTACT PRESSE

Anne-Gaëlle ARDIET
Chargée de communication
06 32 17 85 69
communication@ccsudretzatlantique.fr